

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

-:-

DECRET N° 64 .75 /PR.CH.
portant promotion dans l'Ordre National
du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU l'Ordonnance N°8/GPRD/SGG. du 11 Janvier 1964, portant Constitution
de la République du Dahomey;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National
du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du
Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Sur la proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement,
Chargé des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est élevé, à titre posthume, à la dignité de GRAND-OFFICIER
dans l'Ordre National du Dahomey :

Monsieur HUNCANRIN Louis,

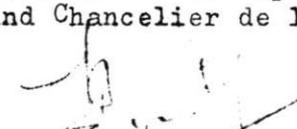
Publiciste Journaliste à PORTO-NOVO
Chevalier du 1er AOUT 1960

Patriote de grande classe, ancien Fonctionnaire
d'élite, a été toute sa vie, le vivant exemple de
l'honnêteté, de dévouement, du courage et du mérite -

Article 2.- le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey -

PORTO-NOVO, le 28 MAI 1964

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.


M.S. COULIBALY


S.M. APITHY

Ampliations :

PR.....2
SGG.....4
MAE.....4
MAISD.....4
Intéressé.....1
J.O.R.D.....1
Grande Chancellerie..15